



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des Personnels Enseignants**

Créteil, le 24/03/2021

**Cellule Mouvement
DPE 1**

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :
Julien NOUVET
Tél : 01 57 02 60 40
Mél : mvt2021@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs de centre
d'information et d'orientation

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les présidents d'université
et directeurs d'établissement d'enseignement
supérieur

POUR SUITE A DONNER

Note de service

**Objet : mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré,
des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.**

Phase intra académique – rentrée 2021

Références : B.O.E.N spécial n°10 du 16 novembre 2020

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

Le mouvement intra académique des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de 2021 est organisé selon des modalités décrites dans ces lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente note de service vise à préciser les éléments de calendrier propres à la campagne de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2021, et à en préciser les nouveautés.

Elle est suivie de douze annexes.

I. Calendrier des opérations de mutation

Dates	Opérations
Du 23 mars au 12 avril 2021	Cellule info mobilité de l'académie de Créteil
Le 23 mars 2021	Affichage dans l'espace Siam I-prof des postes libérés au mouvement inter académique 2021
Du 23 mars au 06 avril 2021	Formulation des demandes de mutation sur I-prof – phase intra académique et mouvement spécifique académique
Le 07 avril 2021 (14h00)	Envoi des confirmations de demande de mutation et des préférences TZR
Le 12 avril 2021	Limite retour des confirmations de demande de mutation et des candidatures aux postes spécifiques
Le 12 avril 2021	Limite retour dossier de demande de bonification pour raison médicale
Le 06 mai 2021	Limite de modifications de demande
Du 07 mai au 21 mai 2021	Affichage des barèmes
Le 21 mai 2021	Limite de contestation des barèmes ou d'annulation de demande
Le 10 juin 2021 (14h00)	Affichage des résultats
Du 14 juin au 21 juin 2021	Demande de révision d'affectation
Du 05 juillet au 08 juillet 2021	Phase d'ajustement : affectation des TZR, AFA, ...

II. Dispositif d'accueil et d'information

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition, pour les informer et les conseiller à toutes les étapes du suivi de leur demande.

Les candidats à une mutation **intra académique** ont accès, **à compter du 23 mars 2021 et jusqu'au 12 avril 2021**, en appelant le **01.57.02.60.39** ou le **01.57.02.60.40**, à un service académique chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande. La cellule info mobilité est aussi joignable à l'adresse fonctionnelle suivante : mvt2021@ac-creteil.fr. Nous rappelons qu'aucun accueil physique ne sera possible durant cette période.

Par ailleurs, les candidats ont accès aux différentes sources d'informations mises à leur disposition sur les sites académiques et le portail de l'éducation www.education.gouv.fr, notamment le comparateur de mobilité. Ils reçoivent également des messages dans leur messagerie académique à toutes les étapes importantes du calendrier.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

III. Dispositif temporaire lié à la crise sanitaire de 2020

La crise sanitaire de 2020 ayant eu un impact sur l'activité des services d'état civil, l'administration autorise pour la seule rentrée scolaire 2021 que les justificatifs de mariage ou de pacte civil de solidarité (Pacs) fournis par les agents en vue de bénéficier d'une bonification soient datés au plus tard du 31 octobre 2020 et non du 31 août 2020 en vue d'être pris en compte par les services rectoraux en charge de leur examen.

IV. Précision concernant les lignes directrices de gestion académiques publiées en janvier 2021.

Une précision est à apporter concernant l'obtention des bonifications suivantes :

- toutes les bonifications liées au handicap
- toutes les bonifications liées à une demande de réintégration
- toutes les bonifications liées au statut de stagiaire
- toutes les bonifications liées au sportif de haut niveau
- toutes les bonifications liées à une demande de parent isolé
- toutes les bonifications liées l'exercice dans un établissement classé éducation prioritaire

Chacune de ces bonifications ne peut s'obtenir que sur des vœux émis **sans restriction** (c'est-à-dire pour tout type d'établissement).

Une précision est aussi à apporter sur les deux bonifications suivantes :

- **Bonification pour les stagiaires précédemment titulaires de l'éducation nationale :**
1 000 pts sont accordés sur le vœu département de l'ancienne académie (DPT) et sur le vœu (ACA) dans la mesure où ils sont exprimés sans restriction.
- **Bonification liée à un changement de discipline :**
La reconversion disciplinaire doit avoir été validée et l'arrêté de changement de discipline émis.
1 000 pts sont accordés sur le vœu département (DPT) correspondant à l'ancienne affectation dans la mesure où celui-ci est formulé sans restriction.

Attention : un détachement dans un autre corps ne permet pas de participer au mouvement dans ce nouveau corps. Une titularisation doit avoir été émise pour cela.

V. Nouveauté pour le mouvement des PSYEN - EDA.

Une évolution de SIAM devrait permettre cette année au PSYEN-EDA de choisir une école de rattachement administrative lors de la saisie de leurs vœux.

Lorsque l'agent sera sur SIAM pour effectuer sa demande de mutation, il devra dans un premier temps choisir une circonscription. Il pourra ensuite soit :

- Indiquer « indifférent » s'il souhaite être rattaché à n'importe quelle école de rattachement de la circonscription
- Préciser l'école sur laquelle il souhaite être administrativement rattaché

Plusieurs vœux pourront être faits sur la même circonscription.

Pour rappel, tout poste est susceptible d'être vacant.

VI. Protocole de transmission et de retour des confirmations de demande de mutation.

1. Envoi des confirmations de demande de mutation :

A l'issue de la période de connexion, les confirmations de demande de mutation seront envoyées sur les boîtes mails professionnelles des enseignants (@ac-creteil.fr) et sur les boîtes fonctionnelles des établissements de rattachement administratif ou d'exercice dont ils dépendent.

Les personnels en position de non-activité recevront leur confirmation de demande de mutation sur leur boîte mail académique (@ac-acad.fr).

2. Retour des confirmations de demande de mutation :

Les enseignants devront retourner par mail les confirmations de demande de mutation complétées, signées et accompagnées des pièces justificatives à l'adresse fonctionnelle de la DPE concernée. Une copie devra être envoyée à l'établissement de rattachement administratif ou d'exercice.

Les personnels en position de non-activité pourront retourner leur confirmation à la DPE sans obligation de signature du supérieur hiérarchique.

3. Adaptabilité de protocole en fonction de la situation sanitaire :

Dans l'éventualité où la crise sanitaire actuelle nécessiterait une adaptation particulière des modalités d'exercice, le protocole de retour des confirmations de demande de mutation serait amené à être modifié.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 1

↳ calendrier détaillé du mouvement intra académique 2021

Annexe 2

↳ Nomenclature des postes SPEA

Annexe 3

↳ dossier de candidature poste spécifique et poste ULIS

Annexe 4

↳ Fiche demande priorité médicale

Annexe 5

↳ Descriptif zone de remplacement

Annexe 6

↳ Liste des groupements de communes pour les vœux de type GEO

Annexe 7

↳ Listes des établissements classés REP+

Annexe 8

↳ Classifications des établissements REP+, REP et politique de la ville au 01/09/2021

Annexe 9

↳ Liste des établissements support d'une ULIS (unité locale d'inclusion scolaire)

Annexe 10

↳ Liste des CIO pour les PSY EDO

Annexe11

↳ Liste des écoles de rattachement administratif pour les PSY EDA

Annexe 12

↳ Fiche de valorisation des années de services en REP+ et REP en vue de la classe exceptionnelle

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Carole LAUGIER